

AU-

CHARQUEMONT

# ADMR : première AG d'après fusion

La première assemblée générale d'après fusion vient de se tenir dans les locaux de Charquemont. L'occasion de faire le point sur l'association en quelques chiffres commentés par Philippe Duprez, responsable de la communication.

**16**

Le nombre de bénévoles qui travaillent pour faire fonctionner l'association.

**10**

La section locale intervient sur 10 communes : Maîche, Charquemont, Frambouhans, Les Écorces, Les Bréseux, Montandon, Fournet-Blancheroche, Mont-de-Vougney, Mancenas-Lizerne, Cernay-l'Eglise.

**37**

« Le nombre d'aides à domicile qui interviennent chez les particuliers. À cela, il faut ajouter 6 infirmières, 2 secrétaires, 1 accompagnant de proximité et son adjoint et 1 responsable de secteur et son adjoint. »

**35796**

Le nombre d'heures effectuées auprès des personnes âgées en tant que prestataire. « Il faut signaler que le nombre d'heures effectuées en tant que mandataire en nette diminution d'années récentes »

**3 377**

Le nombre d'heures effectuées auprès de personnes en situation de handicap.

**2 770**

Le nombre d'heures effectuées auprès de familles. « Ce sont principalement des gardes d'enfants en nette augmentation au fil des années »

> Bureau de Maîche, 4 rue de la Batheuse, Tél. : 03 81 64 25 76.  
Bureau de Charquemont, 4 rue de l'Église, Tél. : 03 81 68 23 87.

## Appel aux bénévoles

« La fusion de la section de Maîche et de celle de Charquemont, rendue nécessaire par le manque de bénévoles, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 fonctionne très bien. J'en profite pour lancer un appel aux bénévoles qui ont envie de donner un peu de leur temps aux autres de nous rejoindre. Tous ces chiffres sont en augmentation et font de notre section la 3<sup>e</sup> dans le département en volume d'activité » souligne le président Jean-Marie Bessot.



La fusion était nécessaire pour pallier le manque de bénévoles. Ils sont aujourd'hui 16.



L'association a effectué 3 377 heures auprès de personnes en situation de handicap. Photo d'illustration Ludovic LAUDE